

Société canadienne des postes—Loi

25c. sous son oreiller. Le gouvernement a déjà agi de la sorte dans le passé. Nous devons empêcher le gouvernement de nommer des titulaires à des postes aussi élevés en procédant de cette façon.

Descendons d'un cran dans la hiérarchie de la nouvelle société et jetons un coup d'œil aux problèmes de main-d'œuvre. Les employés des postes, tant ceux de l'intérieur que ceux de l'extérieur, sont présentement représentés par 28 syndicats. Si j'ai bien compris le bill, tous les syndicats auraient le droit de négocier la première convention collective. Ensuite, dans les trois derniers mois de validité desdites conventions, les syndicats devraient demander le renouvellement de leur accréditation au Conseil canadien des relations du travail. A ce moment-là, d'autres syndicats auraient le droit de se proposer pour représenter les travailleurs. Vous rendez-vous compte des chamailleries et du désordre qui en résulterait? Le ministre a dit que cela devrait entraîner la réduction du nombre de syndicats, mais c'est une certitude qu'il nous faut.

La création d'une société de la Couronne serait, semble-t-il, le meilleur moyen de réduire à un le nombre des parties aux négociations collectives et de permettre les négociations sectorielles sous leur forme la plus pure. La livraison du courrier est un service essentiel au Canada. Son interruption cause de graves problèmes à tous les égards. Le gouvernement n'est certainement pas sans le savoir et doit prendre les mesures qui s'imposent pour éliminer les risques de grève dans un secteur dont toutes les couches de la population sont tributaires.

Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion d'intervenir sur un bill d'initiative privée émanant du député de Halton (M. Jelinek) qui préconisait des négociations sectorielles. Selon ce principe, tous les travailleurs dans un secteur donné négocieraient en même temps. Nous avons eu de la chance ces derniers temps—et je touche du bois—pour ce qui est des grèves dans les services postaux; mais rien ne permet de prévoir ce qui va se produire à l'avenir. Si 28 syndicats ou même seulement 15 négocient à des époques différentes, il s'ensuivra des perturbations dans le monde du travail. Le bill d'initiative privée que j'ai appuyé préconisait de réserver à chaque syndicat des postes une certaine période de négociation, que ces syndicats soient les mêmes ou non. Ainsi, dans le cas de contrats triennaux, nous ne risquerons d'avoir des grèves que tous les trois ans.

Aux postes ainsi que dans tous les services essentiels, il conviendrait d'imposer l'arbitrage. Je l'ai déjà dit et je le répète. Nous n'en sommes évidemment pas là, mais j'ai proposé que si l'on voulait qu'une entente intervienne, il faudrait enfermer immédiatement le ministre des Postes et les délégués syndicaux, comme M. Parrot et les mettre au pain et à l'eau. Je sais bien sûr qu'en peu de temps, l'un des deux capitulerait et proposerait une entente qui serait certainement juste et satisfèrait nos concitoyens qui n'auraient pas à pâtir d'une grève dans les services postaux.

M. Beatty: Ce serait gâcher du bon pain et de l'eau.

M. Darling: Cela, je n'en sais rien, mais tout ce que je souhaite c'est que la nouvelle société canadienne des Postes puisse en arriver là.

La distribution de courrier urgent est également un autre aspect de la mesure législative proposée qui inquiète beaucoup nos concitoyens. Le bill que nous étudions accorde à la nouvelle société le privilège exclusif et absolu de ramasser, d'ache-

miner et de distribuer les lettres dans notre pays. J'ai fait remarquer au comité qu'il convenait que le ministre des Postes examine les conséquences graves et préjudiciables que cette mesure va avoir sur l'emploi des services de messageries qui revêtent une importance vitale pour les consommateurs ainsi que pour les industriels et chefs d'entreprise. Le ministre des Postes a répondu qu'à l'avenir, les services de messageries seraient simplement «tolérés». Il a attiré l'attention sur l'article 15(1) du bill que je cite:

e) les lettres urgentes transmises par porteur moyennant une rétribution au moins égale à trois fois le port exigible pour la distribution au Canada de lettres de destination comparable pesant au plus cinquante grammes;

Cela revient à dire que nos concitoyens devront payer à d'autres sociétés trois fois le montant que les Postes font payer pour un service que ces dernières ne peuvent même pas assurer. En faisant figurer cet article dans cette mesure législative, le gouvernement admet que la nouvelle société de la Couronne ne pourra pas offrir un tel service. Si les Postes ne peuvent pas assurer l'acheminement du courrier urgent, pourquoi les consommateurs devraient-ils en faire les frais?

Le ministre rétorque que les Postes sont punies quand les usagers recourent aux services de messageries. Il prétend que ces services trient le courrier sur le volet et privent les Postes d'une source de revenus lucrative. Je voudrais lui rappeler que la crème est toujours au-dessus; si des entreprises de l'extérieur ont la crème, c'est que le service n'est pas assuré à ce niveau-là. En proposant des tarifs aussi exorbitants pour les services privés de livraison du courrier, le gouvernement avoue qu'il ne peut pas assurer ce service tout en obligeant les Canadiens à payer un prix fou pour que d'autres le fassent. Je m'inscris en faux contre l'attitude du gouvernement à l'égard des milliers de Canadiens qui ont besoin d'un service de livraison rapide pour des documents importants comme les polices d'assurance, les documents concernant des transactions immobilières, les documents à caractère commercial ou privé.

● (2120)

Le ministre des Postes (M. Ouellet) a dit en comité que, dans la nouvelle loi, les services de livraison auraient leur place dans le réseau. Il a dit que ces services sont peut-être illégaux à l'heure actuelle. Illégaux ou non, le fait est qu'ils font le travail. S'ils sont illégaux, pourquoi le gouvernement ne prend-il pas de mesures? Parce qu'il sait que ces services sont essentiels, je crois. Le gouvernement sait que la disparition de ce service provoquerait un tollé de protestations.

Le gouvernement propose maintenant de légaliser ces services tout en obligeant les Canadiens à les payer très cher. Les services de livraison du courrier ont été et sont encore indispensables. J'exhorte le gouvernement à abandonner ce tarif pour les services de livraison de courrier et à donner le droit aux Canadiens d'y avoir recours sans être pénalisés. En se contentant de tolérer ces services, il se plie de mauvaise grâce aux désirs avoués des habitants de ce pays.

Je sais ce que je dis, monsieur l'Orateur, car j'ai été agent d'assurances et agent immobilier pendant quelques années. Quand j'ai commencé dans les assurances, je me souviens que j'avais des lettres à envoyer de mon village, c'est-à-dire de Burks Falls à Toronto et que je les portais à la gare. Je me déplaçais toute la journée pour essayer de gagner ma vie et je faisais le travail de bureau le soir. C'était à l'époque où le service voyageurs était bon. Il était excellent et si le train comprenait un petit wagon postal, je savais qu'en déposant mes